



## Compte-rendu du CSA spécial académique du 12 mars 2024

### Déclaration préalable FSU portant uniquement sur Jeunesse et Sport

#### A) Préparation de rentrée 2024

##### Région académique Grand Est :

Dans le cadre du schéma d'emplois et du rééquilibrage entre académies, un retrait de 3 emplois est acté pour la Région académique du Grand-Est sur le programme 214 et plus particulièrement le retrait d'un poste pour l'académie de Nancy-Metz.

Le Grand Est bénéficie par ailleurs d'une dotation exceptionnelle de 10 postes au titre du service national universel (SNU) qui seront implantés ainsi :

- SDJES 08 : 1 AAE
- SDJES 52 : 1 AAE chef de projet SNU + 1 CEPJ
- SDJES 55 : 1 AAE chef de projet SNU + 1 SAENES
- SDJES 67 : 2 CEPJ
- DRAJES site de Châlons : 1 CEPJ classes engagées
- DRAJES site de Nancy : 1 IJS
- DAF Nancy : 1 AAE fonctions support

Les postes d'IJS chefs de SDJES sont devenus des emplois fonctionnels au 1er septembre 2023.

Par ailleurs, la création de 3 postes d'IJS est attribuée à la Région académique, au titre de la prévention des phénomènes de radicalisation et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport. Ils seront implantés dans les SDJES de Meurthe-et-Moselle et du Haut-Rhin, 1 à valider par le ministère.

Un emploi de PS est alloué au SDJES des Vosges au titre des missions d'inspection et contrôle dans le domaine des politiques des sports

##### Rectorat :

La mission transverse DPE/DPAE de déplacement des dossiers en vue de l'archivage a disparu à la suite du déménagement sur le site de Saurupt. En conséquence, il est proposé la restitution du poste vacant correspondant.

La création de deux postes d'AAE est attribuée par le ministère à la Région académique du Grand-Est, au titre du bien-être étudiant et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ces 2 postes de chargés de mission sont implantés au sein de la DRAES.

Dans le cadre du développement de RenoiRH, 1 poste de SAENES est implanté à DPAE 2 en soutien à l'équipe pour la gestion des contractuels

Un poste de SAENES requalifié en AAE est créé au sein du bureau DPAE JES, en soutien à la gestion du SNU.

Ces 2 postes seront financés par les moyens alloués à la suppléance.

#### DSDEN :

##### DSDEN 54 :

Le poste de chargé de mission auprès de la cheffe de la division des services du 1<sup>er</sup> degré est transféré en soutien à la mission IEN ASH / école inclusive.

A la suite de la fermeture pour raison sanitaire du CMS d'Essey-lès-Nancy, le poste ADJAENES du secrétariat est transféré à l'IEN de Longwy 2.

Afin de faciliter le recrutement et en soutien à la mission Instruction en Famille, le demi-poste définitif ADJAENES est supprimé au profit de l'implantation d'un poste de SAENES à temps plein.

##### DSDEN 57 :

Dans le cadre de la poursuite du transfert de la gestion des personnels AESH du HT2 au T2, 3 postes de SAENES seront implantés au sein du Pôle académique pour la gestion des personnels AESH, APSH et AED en CDI, au sein de la DSDEN 57, financés par transfert du BOP 141.

Les personnels implantés dans les établissements mutualisateurs de paye (lycée de Dombasle et de Sarreguemines) sont des contractuels (d'autres postes leur seront proposés le plus près possible). Il n'y aura donc pas de mesures de cartes scolaire. Les supports de postes libérés seront transférés à la DSDEN57 pour les missions citées et seront ouverts au mouvement.

1 poste de SAENES est implanté en soutien à la mission IEF, financé en interne par la suppléance.

### **1. Organisation des services académiques :**

Les mesures ci-dessous sont proposées :

Structure	Service	Mesures		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>Restitutions</b>		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Rectorat	DPE mission archivage			- 1
<b>Créations financées par le MEN</b>		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Rectorat	DRAES	+ 2		
Rectorat	DRAJES IJS SNU	+1		
DSDEN 54	SDJES IJS VSS	+1		
DSDEN 55	SDJES Chef de projet SNU	+1		
DSDEN 55	SDJES		+1	
DSDEN 57	DPAESH		+3	
DSDEN 88	SDJES PS ICE	+1		

Créations financées par l'académie		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Rectorat	DPAE 2		+1	
Rectorat	DPAE JES - SNU		+1	
DSDEN 54	IEF*		+1	-0,5
DSDEN 57	IEF*		+1	
Transferts		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
DSDEN 54	S1D	-1		
DSDEN 54	IEN ASH / Ecole inclusive	+1		
DSDEN 54	CMS Essey-lès-Nancy			- 1
DSDEN 54	IEN Longwy 2			+ 1

- IEF : Instruction En Famille

## **2. Poursuite du plan de requalification de la filière administrative :**

Dans le cadre du Grenelle de l'Education, un plan de requalification de la filière administrative est prévu sur une durée de six ans (2021-2026) pour développer de nouvelles compétences.

Ce plan de requalification revêt plusieurs aspects :

- Une évolution des missions et des métiers ;
- La mise en place d'une gestion et d'un accompagnement des parcours professionnels et le renforcement de la formation continue ;
- Un repyramidage de la filière administrative ;
- Une revalorisation indemnitaire.

La DGRH poursuit l'ajustement des recrutements des personnels de catégories A, B et C débuté à la rentrée 2021. En 2021, le volume de postes offerts aux concours de SAENES avait doublé par rapport à 2020 et celui des postes offerts aux concours d'ADJAENES avait diminué de 25%.

En 2022, c'est la promotion interne d'agents expérimentés qui a été favorisée (catégorie C en B), avec un volume de bénéficiaires de la liste d'aptitude triplé par rapport à l'année précédente.

En 2023, 25 emplois de catégorie C ont été requalifiés en 8 emplois de catégorie B et 17 emplois de catégorie A au sein de l'académie

Afin d'atteindre le pyramidage cible de 24% de catégorie A, 37% de catégorie B, et 39% de catégorie C en 2026, la campagne 2024 du plan de requalification prévoit la transformation de 26 emplois de catégorie C en 9 emplois de catégorie B et 17 emplois de catégorie A au sein de l'académie.

Un travail sur le recensement des supports vacants ou susceptibles de le devenir et, d'autre part, sur la cartographie des emplois de catégories C et B susceptibles d'évoluer en catégories B ou A a été réalisé. Les cheffes et chefs de division, les secrétaires généraux de DSDEN ont été sollicités pour déterminer les postes à requalifier au sein des services.

Pour la rentrée scolaire 2024, il vous est proposé de repyramider les postes suivants :

STRUCTURE	SERVICE	A	B	C	OBSERVATION
DSDEN 54	IEN Briey		+1	-1	Secrétariat
DSDEN 55	DPE	+1	-1		Chargé de mission
DSDEN 57	D2E 2	+1	-1		Chef de bureau de la scolarité
DSDEN 57	DE 3		+1	-1	Gestion individuelle et financière
Rectorat	DPAE JES SNU	+1	-1		Encadrement et gestion SNU
Rectorat	DRAJES		+1	-1	Assistante régionale SNU
Rectorat	DRAJES		+1	-1	Suivi administratif diplômés et formations
Rectorat	DSIGE		+1	-1	Assistante de division
Rectorat	DPAE 2		+1	-1	Gestion des personnels ITRF
<b>TOTAL</b>		<b>+3</b>	<b>+3</b>	<b>-6</b>	

Les opérations de repyramidage seront poursuivies en juin. Les postes de secrétaires de direction en établissement et les postes de secrétaires d'IEN sont de plus en plus requalifiés de C en B.

**Vote concernant l'organisation des services académiques à la rentrée :**

Vote de la FSU, 1 vote CONTRE, 1 vote en ABSTENTION. Pour la préparation de la rentrée 2024, une suppression de poste, des créations pour le SNU (que la FSU ne soutient pas), affectation d'un personnel pédagogique et technique sur un poste d'inspecteur Jeunesse et Sport, ce qui n'est pas vraiment adapté. UNSA et CFDT 8 votes POUR.

**Vote concernant la poursuite du plan de requalification de la filière administrative**

Vote 8 POUR CFDT et UNSA, FSU un POUR et une ABSTENTION (des réserves pour Jeunesse et Sport).

**B) Télétravail** (documents sur <https://www.snasublorraine.com/csaa-du-13-fevrier-2024-p372930.html>)

La version académique présentée, résulte de la déclinaison de l'accord cadre national du 12 juin 2023 signé par les organisations syndicales dont la FSU. Cet accord national vise à développer le télétravail au sein de notre ministère. En groupe de concertation préalable au CSAA, nous avons obtenu le rajout d'un certain nombre d'éléments absents du projet académique mais présents dans l'accord national.

Concernant les principes généraux « le télétravail est fondé sur la confiance réciproque ». Dans le cadre de la prévention des violences sexuelles et sexistes, rajout du paragraphe suivant : en cas de violence sexuelle au domicile, l'établissement ou le service autorise et accompagne la reprise immédiate du travail sur le lieu habituel.

La cellule VDHA (Violence, Discrimination, Harcèlement, Agissements Sexistes) peut être saisie : [alerte.agent@nancy-metz.fr](mailto:alerte.agent@nancy-metz.fr).

Il est possible d'adapter la procédure aux demandes de télétravail ponctuel. La saisie sous Colibris de jours de télétravail fixes et flottants est possible.

**C) Mise en place RIFSEEP pour les personnels Jeunesse et Sport**

**D) Questions diverses**

- FSU

**Comment sont mises en œuvre les préconisations du médecin du travail pour les agents ayant une RQTH en termes d'aménagement du poste de travail et du télétravail ?**

➤ Réponse de Mme SALZGEBER – Mme HAUVY

Le médecin du travail complète l'application "Aménagement des conditions de travail" (pour tout aménagement matériel, transport, emploi-du-temps, temps partiel, télétravail...etc.). Le service RH valide et transmet au chef d'établissement ou de service qui prend connaissance des préconisations et met en place les aménagements nécessaires. S'il n'est pas possible de suivre les préconisations, le chef d'établissement ou de service doit indiquer pourquoi.

En cas de difficulté, la correspondante handicap (Mme Maud HUGO) peut contacter le supérieur hiérarchique pour faciliter la mise en œuvre.

Quelles sont les suites du groupe de concertation flex-office ? Une autre date de réunion est-elle prévue ?

➤ Réponse de M. BIENAIME :

Le GC a eu lieu le 6 février 2024. M. BIENAIME a rédigé un compte rendu (en cours de signature) pour préciser les préconisations faites lors du GC. Il reste à confirmer s'il faut envisager une nouvelle rencontre ou pas.

Le GC a permis d'émettre des préconisations qui doivent désormais être mises en place :

Sur l'aménagement : il a été préconisé de créer des espaces adaptés à l'organisation en flex-office avec accès par badges aux espaces partagés, présence de casiers pour les personnels, mobilier adapté et accès au réseau.

Sur l'organisation : il faut garantir que l'agent puisse savoir à l'avance quel poste il va occuper.

Sur la sécurité : l'agent doit avoir connaissance des espaces d'attente sécurisée proches du bureau qu'il occupe, et de la sécurité incendie.

- UNSA

## JES

Quelles sont les mesures envisagées pour remédier aux difficultés du pôle FCE de la DRAJES

? Des retours laissent à penser que l'ambiance n'est pas bonne dans certaines SDJES. Il serait fortement souhaitable, comme la loi le prévoit, de pouvoir consulter les RSST des 10 SDJES de la région Grand Est et des sites de la DRAJES à Strasbourg et à Reims.

➤ Réponse de M THIRY-DRAJES donnée en séance

➤ Réponse de M. BIENAIME (sur la partie RSST) :

Les déclarations dans les registres des DRAJES sont envoyées par mail au CPA de Nancy pour traitement. Elles peuvent être diffusées aux membres de la FS SA.

Il est envisagé de doter les 3 académies d'une application « registre SST » commune de façon à ouvrir un accès à l'académie chef-lieu sur l'ensemble des déclarations SDJES /DRAJES de la région académique.

## Saurupt

### Parking

A-t-on un retour d'expériences de la semaine de vacances avec le parking en accès libre

? Peut-on envisager une généralisation pour toutes les semaines de vacances ?

➤ Réponse de M. DELMET / Mme DE BUCK :

L'expérimentation de l'ouverture en accès libre du parking une partie des vacances est concluante. Aucun problème de surpopulation n'a été constaté et aucune problématique n'a été remontée auprès de l'équipe logistique.

Nous constatons que la fréquentation du parking baisse d'environ 25% la 1ère semaine des congés scolaires. Avec l'accès libre du parking la 2nde semaine, nous constatons une fréquentation similaire à celle de la 1ère semaine en accès limité aux attributions. Une généralisation aux deux semaines peut être envisagée mais fait néanmoins courir le risque d'un engorgement au vu de ces statistiques.

A noter que les entrées « non badgées » ne peuvent être comptabilisées ce qui tronque les données disponibles et peut fausser l'analyse.

## Amphithéâtres

Ne serait-il pas possible d'installer des prises électriques pour chaque bureau dans les amphithéâtres ou a minima des zones de rechargement pour les ordinateurs portables ?

Pour accéder aux sièges centraux des amphithéâtres il est souvent nécessaire d'enjamber des allées, ce qui est particulièrement dangereux. Ne serait-il pas possible de créer une allée centrale afin de faciliter l'accès aux sièges dans les amphithéâtres ?

Pourquoi n'y a-t-il pas un rétroprojecteur fixe au plafond dans les amphithéâtres ?

➤ Réponse de Mme MAZOYER – DIRAGE :

Il n'est pas possible actuellement d'installer des prises supplémentaires dans les amphithéâtres, ni d'installer un rétroprojecteur au plafond.

Le projet de rénovation en cours d'étude comprendra l'ajout de prises électriques, l'installation de mobiliers et matériels de projection, visio, et son, ainsi que la mise aux normes du chauffage et l'amélioration de l'acoustique.

Concernant les sièges centraux, ils sont aux normes d'accessibilité - on ne peut pas rajouter une allée au milieu des petits amphis, car cela réduirait fortement le nombre de places assises. Il ne faut pas enjamber les tablettes, mais, tout comme dans beaucoup d'amphis, faire se lever les personnes déjà assises pour atteindre son siège.

## CROUS

Quand le CROUS de Saurupt permettra-t-il de commander un plat unique comme dans la majorité des autres CROUS ?

➤ Réponse de Mme DE BUCK :

Nous sommes dans l'attente de la mise en place d'une commission usagers nous permettant de faire remonter les différentes remarques et propositions formulées par les agents. Le changement de directrice adjointe a a priori retardé la mise en place de cette commission. Nous allons relancer le CROUS à ce sujet.

## Petit Saurupt

Serait-il possible de remplacer le panneau syndical au niveau du petit Saurupt et de le déplacer dans une zone éducation nationale comme la DRAJES (et pas au niveau du GIP) ?

➤ Réponse de Mme DE BUCK :

Le panneau d'affichage syndical sera déplacé pour être positionné dans un espace en accès usuel des personnels du rectorat.